



HAL
open science

La résistible professionnalisation du tiers secteur de l'action publique transnationale

Philippe Aldrin, Nathalie Ferré

► **To cite this version:**

Philippe Aldrin, Nathalie Ferré. La résistible professionnalisation du tiers secteur de l'action publique transnationale. Presses universitaires d'Aix-Marseille - PUAM. La société civile au travail. Le professionnalisme irrésolu de l'action transnationale, , pp.13-31, 2022, Droits, Pouvoirs, Sociétés, 9782731412277. halshs-04033243v2

HAL Id: halshs-04033243

<https://shs.hal.science/halshs-04033243v2>

Submitted on 20 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

Public Domain

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La société civile au travail

Le professionnalisme irrésolu
de l'action transnationale

Direction
Philippe ALDRIN et Nathalie FERRÉ

LA SOCIÉTÉ CIVILE AU TRAVAIL

Le professionnalisme irrésolu
de l'action transnationale

Sous la direction de
Philippe ALDRIN & Nathalie FERRÉ

SOMMAIRE

Introduction

Philippe ALDRIN et Nathalie FERRÉ 13

PREMIÈRE PARTIE GENÈSE ET CIRCULATION DES STANDARDS DU TRAVAIL TRANSNATIONAL

Introduction à la première partie

La société civile comme idée itinérante

Aron BUZOGÁNY – Traduction par Nathalie FERRÉ 35

La participation à la chinoise

Néo-maoïsme, « société civile » et politique étrangère

Bertram LANG 47

« Marquez un but pour la démocratie ! »

La commercialisation et le contrôle de la « société civile » en Jordanie

Benjamin SCHUETZE et Delphine WEIL-ACCARDO 75

L'Union européenne et la fabrique de la société civile

Préadhésion et programmes de soutien à la « société civile » en Turquie

Claire VISIER 103

L'OSCE ou l'institutionnalisation d'un modèle diplomatique à destination des sociétés

Récits institutionnels, du Printemps de Prague aux Printemps arabes

Nicolas BADALASSI 133

SECONDE PARTIE UNE NORMALISATION CONTRARIÉE ? TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES ET DIVISION DU TRAVAIL TRANSNATIONAL

Introduction à la seconde partie

La société civile comme univers professionnel

Nicolas HUBÉ 155

Des ressources extérieures... pour exister à l'intérieur ?

*Dynamiques des stratégies d'extraversion de la Ligue Tunisienne pour la défense
des Droits de l'Homme (1976-2019)*

Amine BEN MAMI 163

Partenaires... sous conditions*Bailleurs de fonds et opérateurs de l'aide aux orphelins en Ouganda*

Franziska SATZINGER – Traduction par Miriam PÉRIER187

Journalistes « d'intérêt général » ou acteurs de l'action internationale ?*Hybridités pratiques et mythologies professionnelles des nouveaux médias tunisiens*

Simon MANGON209

L'aide aux réfugiés dans les villes allemandes de petite taille*Un engagement de la société civile pour, avec ou contre l'État ?*

Annette JÜNEMANN233

Déconfiner la lutte grâce aux arènes internationales*S'engager contre le réchauffement climatique au Cameroun*

Théophile NCHARE NOM.....255

Conclusion*La société civile : contre-pouvoir ou bras armé des États ?*

Jay ROWELL.....273

INTRODUCTION

LA RÉSISTIBLE PROFESSIONNALISATION DU TIERS SECTEUR DE L'ACTION PUBLIQUE TRANSNATIONALE

Philippe ALDRIN

*Professeur de science politique à Sciences Po Aix,
chercheur au laboratoire MESOPOLHIS (CNRS UMR 7064)*

Nathalie FERRÉ

*Docteure en Science politique,
chercheuse au laboratoire MESOPOLHIS (CNRS UMR 7064)*

Si on définit les politiques transnationales comme la prise en charge de problèmes dépassant les seules frontières nationales par des acteurs organisés et agissant par-delà ces frontières¹, on peut aisément s'accorder sur le rôle croissant qu'y occupent les « organisations de la société civile » (OSC). Le terme ne correspond ni à une distinction analytique ni à un concept sociologique qui permettrait de caractériser les propriétés sociales des acteurs impliqués au sein d'une configuration institutionnelle donnée. Il s'agit plutôt ici d'une catégorie d'action publique, qui s'institutionnalise progressivement au cours des années 1990². Ce processus d'institutionnalisation se traduit par l'équipement des administrations d'un ensemble de savoir-faire et d'instruments, la mise en place de procédures de consultation, des dispositifs participatifs mais également par la production foisonnante de discours indigènes sur cette division du travail³. L'expression reflète ainsi un « jeu de frontières »⁴ opéré entre l'étatique et le non-étatique, le bureaucratique et le non bureaucratique⁵. Cette catégorisation met ainsi à distance les sphères de l'État et du marché tout en impliquant

¹ É. NEVEU & M. SURDEZ, « Introduction : An Invitation to Explore the Processes, Puzzles and Ecosystems of Issues' and Problems' Globalization », in É. NEVEU & M. SURDEZ (eds), *Globalizing Issues. How Claims, Frames, and Problems Cross Borders*, Palgrave Macmillan, 2020, p. 1-24, notamment p. 9.

² Dans un premier temps, le terme utilisé est celui de « société civile », qui tend actuellement à être remplacé par l'expression OSC.

³ Plus encore que d'autres organisations internationales, les fonctionnaires de la Commission européenne, s'appuyant souvent sur des recherches financées par des programmes européens, ont été soucieux de produire une théorie d'institution sur la « société civile ». Se référer à la contribution de Claire Visier au sein de cet ouvrage.

⁴ O. NAY, « Le tournant social des organisations internationales : dynamiques d'ouverture et jeux de frontière », in D. LAGRANGE, M. LOUIS & B. REINALDA (dir.), *Le tournant social de l'international : les organisations internationales face aux sociétés civiles*, Presses universitaires des Rennes, 2021, p. 11-33.

⁵ Cette distinction s'exprime à travers des termes différents qui recourent l'idée d'une différence naturalisée entre les acteurs travaillant au sein du gouvernement ou de l'administration publique et ceux qui n'y occupent pas de position. Les termes mobilisés peuvent notamment distinguer entre le « gouvernemental » et le « non gouvernemental », par exemple à travers l'acronyme d'ONG, ou entre la « société civile » et l'État.

un ensemble de procédures et pratiques administratives et discursives pour légitimer les échanges entre acteurs bureaucratiques et OSC.

Ces organisations constitueraient donc un « tiers secteur » de l'action publique transnationale supposément indépendant des intérêts politiques nationaux mais aussi indemne de la recherche de profit. C'est cette position que signale l'expression aujourd'hui très répandue de *non-profit organizations*. Cette conception de la « société civile » s'appliquait traditionnellement au monde des associations, avant même la transnationalisation accélérée des structures et de l'action associatives. Depuis trente ans, les OSC se sont multipliées, notamment au voisinage des organisations intergouvernementales (OIG), et sont devenues des acteurs incontournables de l'action publique internationale, en s'imposant comme les opérateurs de terrain des programmes conçus et déployés par celles-ci. Après deux poussées de croissance au moment des deux guerres mondiales⁶, le développement du tiers secteur de l'action publique transnationale a connu au cours du dernier demi-siècle trois phases d'expansion qui correspondent à trois phases de la globalisation contemporaine. D'abord, à partir des années 1960, dans le sillage des décolonisations qui ont amené la multiplication du nombre d'États souverains dans le monde⁷, la recomposition des rapports entre États s'est appuyée sur l'intermédiation d'acteurs tiers en mesure de mettre en œuvre les programmes de l'« aide au développement »⁸. Ensuite, dans les années 1990, la fin de la Guerre froide a renforcé cette logique en ouvrant une situation internationale confuse. La volonté de domestiquer le désordre a favorisé dans ce contexte l'accroissement du rôle mais aussi du niveau d'intervention des organisations interétatiques, et en premier lieu de l'Organisation des nations unies (ONU) ou de l'Union européenne (UE)⁹. Enfin, à partir des années 2000, avec la généralisation de l'injonction participative dans les préceptes de la « bonne gouvernance », la collaboration des OSC aux politiques publiques est rapidement devenue une norme incontournable à tous les échelons de gouvernement, du local à l'international¹⁰.

Grâce à leur statut à la fois non-gouvernemental, associatif et transnational, les OSC impliquées dans les programmes des OIG et dans l'action extérieure étatique – et que l'on désigne alors comme « organisations non-gouvernementales » (ONG)¹¹ –

⁶ T. DAVIES, *NGOs : A New History of Transnational Civil Society*, Oxford University Press, 2014, p. 77 et suiv.

⁷ L'Organisation des nations unies comptait 51 pays fondateurs en 1945 ; elle regroupe aujourd'hui 193 États membres.

⁸ Concernant le cas des rapports entre les États membres de l'Union européenne et les États africains, voir V. DIMIER, *The Invention of a European Development Aid Bureaucracy. Recycling Empire*, Palgrave Macmillan, 2014, notamment le chapitre 2 (« Brussels or the Last French Colony : French Colonial Officials' Leadership in Designing DG8 »), p. 22 et suiv.

⁹ J. N. ROSENAU & E.-O. CZEMPIEL (eds), *Governance without Government : Order and Change in World Politics*, Cambridge University Press, 1992.

¹⁰ B. GBIKPI & J. R. GROTE, « From Democratic Government to Participatory Governance », in B. GBIKPI & J. R. GROTE (eds), *Participatory Governance : Political and Societal Implications*, Springer, p. 17-34.

¹¹ Par convention, une ONG est une association à but non lucratif d'utilité internationale, exerçant son activité dans au moins deux États (par ex., voir la Convention du Conseil de l'Europe de 1986). Toutes

sont en mesure d'agir en qualité d'intermédiaire, d'agent d'exécution sur le terrain des politiques décidées par les OIG (dominées par les pays de l'hémisphère nord) et à destination principalement des pays du Sud, limitant ainsi – sans les dissiper totalement – les suspicions d'ingérence. Outre cette légitimité à intervenir fondée sur leur double neutralité (au regard des intérêts nationaux et des logiques économiques), les OSC ont su se rendre indispensables par la détention de compétences techniques spécialisées (dans des domaines très variés tels que la santé, le droit, l'éducation, l'agriculture, etc.) et d'une connaissance étroite du « terrain ». À l'international comme au local, la professionnalisation croissante des OSC se manifeste par une rationalisation continue de leurs compétences organisationnelles, analytiques et opérationnelles dans les différents champs d'activité qu'elles couvrent. Ce processus concerne aussi bien les relations qu'elles entretiennent avec les bailleurs publics (siéger dans les instances consultatives, répondre à des appels à projets, produire des rapports très fouillés, déployer des stratégies d'*advocacy* et suggérer des voies d'action), la mise en œuvre de leurs actions sur les terrains d'intervention (recruter des personnels qualifiés, mettre en œuvre une chaîne décisionnelle et opérationnelle, gérer des fonds conformément aux « *logical frameworks* » des bailleurs) que les interactions avec les acteurs sur le terrain (composer avec les autorités et les administrations « locales », informer et impliquer les bénéficiaires des programmes). Cette évolution peut paraître incompatible avec le concept originel de la société civile – celui d'une auto-organisation citoyenne spontanée (v. *infra*) – quand les OSC se présentent désormais sous le jour de structures fortement hiérarchisées, bureaucratisées, professionnalisées, parfois managériales. De même, le maintien d'une dimension morale, idéale et peut-être idéologique des OSC – au sens où leur communauté d'action est encore souvent fondée sur l'adhésion partagée à des systèmes de croyances et de valeurs¹² – ne va pas sans générer des tiraillements et des dilemmes dès lors que les OSC doivent composer avec les objectifs, les registres d'action et les représentations possiblement antagoniques d'autorités publiques¹³.

Comme on l'abordera un peu plus loin, les discours des organisations étatiques et interétatiques politiques comme l'agenda des recherches produites sur les OSC ont épousé ces évolutions. L'émergence massive de ce tiers secteur de l'action publique transnationale a ainsi été interprétée comme le signe d'une saine ouverture des espaces de la décision internationale aux sociétés. Des études ont ainsi souligné les effets de cette nouvelle « gouvernance globale » appuyée sur la participation active d'une « société civile globale » dans un contexte international rendu chaotique par la fin

les OSC ne sont donc pas des ONG et bon nombre déploient leurs activités exclusivement sur un territoire national voire sur un espace très localisé.

¹² Les premières associations de la société civile, y compris celles préfigurant les ONG actuelles comme la Croix Rouge, procédaient d'un engagement confessionnel dont elles accomplissaient les valeurs. C'est toujours le cas aujourd'hui : de très nombreuses ONG sont d'inspiration chrétienne ou musulmane. Sur ce point, voir T. DAVIES, *NGOs : A New History...*, *op. cit.* et A. BOZZO & P.-J. LUIZARD (dir.), *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, La Découverte, Paris, 2012.

¹³ Sur l'apparition et l'économie organisationnelle des dilemmes moraux dans les ONG, voir E. RAMBAUD, *Médecins sans frontières. Sociologie d'une institution critique*, Dalloz, 2015.

du système bipolaire¹⁴. Celles-ci mettent au jour l'effet des OSC sur les progrès de la démocratisation dans les sociétés du sud grâce au développement d'un espace public au-delà des frontières stato-nationales¹⁵. D'autres travaux ont loué la capacité des ONG à rendre l'économie mondiale plus juste, en encourageant des pratiques socialement et éthiquement plus responsables dans les entreprises¹⁶. Le tournant participatif de l'ère gouvernancière, en systématisant l'immixtion d'organisations *non-gouvernementales* dans le *gouvernement* des affaires mondiales, est même apparu comme un gage de transparence et d'inclusivité des politiques transnationales d'aide au développement, des programmes médico-sanitaires, éducatifs et de promotion des droits et de la démocratie.

La conduite des programmes de l'ONU constitue sans conteste un observatoire privilégié pour prendre la mesure de la place des OSC-ONG dans cette nouvelle division du travail international. Présentes dès la création de l'ONU et de longue date dans les coulisses de la diplomatie¹⁷, les OSC font aujourd'hui « partie intégrante » de la chaîne de production des programmes onusiens¹⁸. De la promotion des droits à l'humanitaire en passant par la démilitarisation post-conflit, les OSC sont une pièce centrale du *meccano* de ces programmes. Si on dénombre plus de 24 000 OSC déclarées auprès de l'ONU *via* un service dédié qui les enregistre et les répertorie dans une base de données¹⁹, toutes ne participent pas directement à la conception et à la mise en œuvre des programmes onusiens. Ce privilège est réservé aux ONG disposant d'un statut spécial accordé par l'ONU. Sur la base de la Charte fondatrice des Nations Unies²⁰, le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) dispose en effet d'un département spécialisé dans les relations avec les ONG – le Comité chargé des organisations non gouvernementales – qui peut accorder aux ONG une accréditation leur permettant d'exercer un rôle consultatif et/ou opérationnel auprès des agences de l'ONU et la conduite de leurs programmes. Ces ONG participent aux consultations organisées par l'ONU, aux grandes conférences onusiennes et remettent tous les quatre ans un rapport sur l'évolution de la situation et des politiques dans leurs domaines respectifs d'intervention. Alors que seulement une petite quarantaine d'ONG étaient accréditées à la création de l'ONU, leur nombre s'est considérablement accru à la fin des années 1960 sous l'effet des décolonisations et a explosé à partir

¹⁴ S. TURNER, « Global Civil Society. Anarchy and Governance : Assessing an Emerging Paradigm », *Journal of Research*, 35 (1), 1998, p. 25-42.

¹⁵ M. E. KECK & K. SIKKINK, *Activists beyond borders : Advocacy networks in international politics*, Cornell University Press, 1998.

¹⁶ D. BAUR, *NGOs as Legitimate Partners of Corporations. A Political Conceptualization*, Springer Netherlands, 2012.

¹⁷ S. CHARNOVITZ, « Two Centuries of Participation : NGOs and International Governance », *Michigan Journal of International Law*, 18 (2), 1997, p. 183-286.

¹⁸ K. MARTENS, *NGOs and the United Nations : institutionalization, professionalization and adaptation*, Palgrave Macmillan, 2005.

¹⁹ Voir le « système intégré des organisations de la société civile » (ICSO) de l'ONU.

²⁰ Les ONG sont mentionnées à l'article 71 de la Charte de 1946 : « Le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence ».

des années 1990 pour atteindre aujourd'hui plus de 5 400 ONG accréditées. Chaque année, le Comité chargé des organisations non-gouvernementales examine désormais plusieurs centaines de demandes d'accréditation. Si les réclamations des ONG luttant pour les droits sociaux et politiques entraînent régulièrement des tensions avec les États membres les moins enclins à reconnaître l'universalité des principes de l'État de droit et des valeurs démocratiques (souvent sous la houlette de la Chine et de la Russie), les responsables de l'ONU louent volontiers la contribution des ONG à l'action de l'organisation. Dans un rapport récent du Comité chargé des ONG, un responsable de l'ECOSOC rappelait très solennellement que « leur partenariat avec l'ONU était crucial pour la réalisation » des objectifs de cette dernière. Elle soulignait également à quel point les ONG « contribuaient sensiblement aux travaux de l'ONU, notamment par leurs activités de sensibilisation, leurs compétences d'experts, leur connaissance de la situation locale et leur pouvoir de mobilisation sur le terrain »²¹.

Concernant plus particulièrement le tiers secteur de l'action publique transnationale, le processus de rationalisation et de professionnalisation touche certes davantage les très grandes ONG que les petites structures²², et il ne va pas toujours sans quelques difficultés d'application²³. Cependant, au-delà du constat d'une dynamique à l'œuvre consistant à faire des ONG et leurs agents des professionnels à part entière de l'action publique transnationale, l'installation dans la durée d'une telle division pratique du travail international appelle un déplacement du cadre d'analyse. L'approche analytique doit permettre de se déprendre des procédures formelles, des rapports et déclarations officiels des différentes « parties prenantes » et situer l'observation au niveau des actions et interactions des travailleurs de l'international par-delà les frontières institutionnelles ou juridiques. Il convient en effet d'imaginer une « sociologie de la société transnationale »²⁴ en mesure d'étudier en quoi cette division pratique du travail international s'accompagne de l'émergence de configurations spécifiques d'action et de relations d'échange ou encore de la structuration de réseaux d'intérêts (moraux comme matériels) et d'interdépendances politiques (quant aux objectifs fondamentaux de l'action), notamment entre les bureaucraties interétatiques et les bureaucraties des OSC. C'est précisément ce déplacement du cadre d'analyse vers l'arrangement des professionnalités au sein de la chaîne de production de l'action

²¹ Propos de la Directrice du Bureau de l'Appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la Coordination au service du développement durable de l'ECOSOC. Cf. Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2020, E/2020/32, p. 55.

²² R. LECLER, Y. MORIVAL & Y. BOUAGGA, « Pour une ethnographie des professionnels de l'international », *Critique internationale*, 81 (4), 2018, p. 9-20.

²³ Pour une illustration très concrète de ces difficultés, voir Ph. LAVIGNE DELVILLE, « Faire vivre une ONG au Niger, entre précarité des ressources financières et instabilité des ressources humaines », *Revue internationale de l'économie sociale – RECMA*, 349 (3), 2018, p. 87-100.

²⁴ A. DE SWAAN, « Pour une sociologie de la société transnationale », *Revue de synthèse*, 4 (1), 1998, p. 89-111, notamment p. 95.

transnationale, avec une attention particulière aux mutations du travail bureaucratique, que ce livre collectif²⁵ se propose d'initier.

Mutations et usages de la « société civile internationale »

Les OSC comptent aujourd'hui parmi les *stakeholders* (parties prenantes) et les partenaires attirés des diverses procédures à travers lesquelles sont planifiées les programmes des OIG et plus généralement de l'action extérieure des États et autorités locales²⁶. *Stakeholders* qui, dans le cas du régime politique de l'UE par exemple, contribuent à la coproduction du cadrage des politiques ou législations européennes (notamment au sein des groupes d'experts installés de longue date par la Commission de l'UE)²⁷. Pour cette raison, le statut d'OSC est dorénavant une figure prisée et incontournable des arènes internationales au point que les États et les entreprises créent leurs propres organisations non-gouvernementales (ONG), pour appuyer leurs stratégies de plaidoyer en dotant ainsi leurs intérêts des vertus citoyennes et basistes de la « société civile ». Ces *astroturfs* (littéralement *gazon artificiel*, par opposition aux *grassroot organizations*) sont stipendiées par les mouvements anti-lobbys²⁸ et une partie des ONG qui les nomment Gongos (pour *Governmental NGOs*) ou Bingos (pour *Business Initiated NGOs*) et alimentent abondamment la critique à l'égard d'ONG qui seraient définitivement devenues les agents supplétifs, les instruments dociles et commodes des *Global Players*²⁹. On pourrait arguer que ces pratiques ne sont que le prolongement contemporain de la transformation de structures associatives en instruments de *soft power* telle que l'ont expérimentée depuis loin les fondations philanthropiques et les diplomaties occidentales³⁰. Mais, évidemment, ce constat ne retire rien aux effets que ces pratiques et leurs critiques produisent sur la notion de « société civile » dont la signification se fragmente³¹, peut s'opposer à son sens premier voire devenir suspect de dissimuler une ingérence étrangère. Au tournant des années 2020, la promulgation par

²⁵ L'ouvrage s'inscrit dans la continuité du colloque « Faire de la politique (extérieure) sans en avoir l'air. Les dispositifs à destination des sociétés civiles étrangères » qui s'est tenu à Aix-en-Provence du 21 au 23 mars 2018. Ce colloque a été organisé à Sciences Po Aix, en partenariat avec l'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg et le soutien de l'Université franco-allemande et du Centre d'excellence Jean Monnet « l'Europe au sud ».

²⁶ L. ATLANI-DUAULT, *Au bonheur des autres, Anthropologie de l'aide humanitaire*, Éditions de la Société d'ethnologie, 2005.

²⁷ Ph. ALDRIN & N. HUBÉ, « L'Union européenne, une démocratie de *stakeholders*. Des laboratoires du participationnisme à l'expérimentation démocratique », *Gouvernement et Action publique*, 5 (2), 2016, p. 125-152.

²⁸ S. LAURENS, « *Astroturfs* et ONG de consommateurs téléguidées à Bruxelles. Quand le *business* se crée une légitimité "par en bas" », *Critique internationale*, 67 (2), 2015, p. 83-99.

²⁹ J. FLOOD, « Megalawyerism in the Global Order : The Cultural, Social and Economic Transformation of Global Legal Practice », *International Journal of the Legal Profession*, 3, 1996, p. 169-214.

³⁰ L. TOURNÈS (dir.), *L'argent de l'influence. Les fondations américaines et leurs réseaux européens*, Autrement, 2010.

³¹ M. N. JENSEN, « Concepts and conceptions of civil society », *Journal of Civil Society*, 2 (1), 2006, p. 39-56.

des gouvernements nationalistes de lois compliquant ou interdisant les financements étrangers, stigmatisant voire criminalisant les ONG accusées d'être des « agents de l'étranger » témoigne d'une mise en cause possible des organisations se réclamant de la « société civile »³². Il ne serait ni sérieux ni objectif de réduire les ONG à des créatures ou des faux-nez des États, cependant il nous faut relever que la neutralité originelle des OSC, ou du moins leur position de tiers, n'est plus tenue pour acquise. Surtout, ces dynamiques contradictoires de qualification/disqualification des OSC rappellent, s'il le fallait encore, la diversité des structures et des contextes où se déploient leurs actions.

De façon plus générale, le glissement de sens et la montée d'une critique politique à l'égard des organisations se réclamant de la « société civile » accompagnent l'appropriation de la notion par les institutions étatiques et interétatiques. En étant promue pièce-maîtresse de la théorie institutionnelle de la « gouvernance », l'expression OSC est aussi devenue synonyme de conformisme à l'ordre établi³³. Certes, la longue histoire des usages de l'expression « société civile » confirme sa grande plasticité politique comme théorique³⁴. Ainsi, pendant la Guerre froide, l'expression servait à désigner les initiatives politiques et les actions de résistance dans les régimes à parti unique. Après la fin de la Guerre froide, la chute du Mur et l'effondrement du monde soviétique, l'expression confère une légitimité extra-étatique aux organisations qui déploient leurs activités humanitaires, avec des fonds distribués par les OIG et les États « du Nord », dans les situations post-coloniales, post-conflit, sur le terrain d'États faillits ou en (re)construction³⁵. Dans « l'ordre mondial » de l'après-Guerre-froide, la problématique des relations entre les États « du Nord » et les OIG, d'une part, et des États « du Sud » accédant à la souveraineté, d'autre part, a en effet conduit à instaurer une nouvelle division du travail international³⁶ faisant en quelque sorte des OSC un tiers garant dans la mise en œuvre de programmes d'action internationaux³⁷ mais aussi des agents informels des diplomaties nationales et internationales³⁸. Mais en devenant progressivement une notion d'institution, la « société civile » n'a pas simplement perdu ses vertus citoyennes. En même temps que les bureaucraties internationales – de l'ONU et de l'UE, notamment – commençaient à l'employer abondamment voire à théoriser sa fonction dans le processus de l'action publique transnationale, la notion était aussi évidée de sa valeur d'usage scientifique. Devenue un mot du pouvoir,

³² Voir les législations spéciales adoptées notamment en Égypte, en Hongrie, en Russie ou encore au Nicaragua.

³³ B. JOBERT & B. KOHLER-KOCH (eds), *Changing Images of Civil Society. From Protest to Governance*, Routledge, 2008.

³⁴ C. CHARLE & J. VINCENT (dir.), *La société civile. Savoirs, enjeux et acteurs en France et en Grande-Bretagne, 1780-1914*, Presses universitaires de Rennes, 2011.

³⁵ B. PÉTRIC (dir.), *La fabrique de la démocratie. ONG, fondations, think tanks et organisations internationales en action*, Maison des Sciences de l'Homme, 2012.

³⁶ T. DAVIES, *NGOs : A New History...*, *op. cit.*

³⁷ R. MERCHETTI (ed.), *Partnerships in International Policy-Making. Civil Society and Public Institutions in European and Global Affairs*, Palgrave Macmillan, 2017.

³⁸ T. TVEDT, *Angels of Mercy or Development Diplomats. NGOs and Foreign Aid*, James Currey edition, 1998.

domestiquée en quelque sorte par sa mise en administration, la notion de « société civile » a perdu sa sémantique originelle d'auto-organisation des citoyens *sans* l'État voire *contre* l'État³⁹, pour désigner plutôt un type d'organisations agissant *avec* ou *entre* les États. Du coup, la question, aujourd'hui, est de savoir : que sont et que font au concret les OSC dans l'action publique transnationale.

La dimension bureaucratique des mondes de l'action publique transnationale

Derrière le mot d'institution, les OSC continuent d'occuper une position hybride au sein du système international. Ni émanations véritablement officielles des OIG ou des États (tout en étant très institutionnalisées dans le fonctionnement de ces dernières) ni organisations totalement indépendantes (au sens où elles sont souvent dépendantes de financements publics dont elles suivent les cadres d'action très contraignants), elles s'inscrivent dans l'ambiguïté structurelle qui caractérise les systèmes de la régulation internationale du début du XXI^e siècle⁴⁰. Outre l'effacement progressif des frontières entre organisations publiques et organisées privées, les arènes de la décision internationale se distinguent par le style administratif des bureaucraties qui en assurent l'administration quotidienne. Composant avec une multiplicité d'acteurs étatiques et non-étatiques, souvent dans un environnement multilatéral complexe et instable, les bureaucraties transnationales ont la particularité d'être plus autonomes – en termes de contrôle politique et de latitude d'action – que leurs homologues nationaux ou locaux⁴¹. Servies par la grande hétérogénéité professionnelle et culturelle de leurs personnels, détentrices d'une réelle compétence pour assurer la coordination multi-niveaux des programmes des OIG, les bureaucraties transnationales tendent à s'émanciper de la tutelle théorique des responsables politiques et à nouer des rapports privilégiés avec les ONG choisies pour la mise en œuvre de leurs programmes⁴².

Maillon à part entière de la chaîne de production de l'action transnationale, ces ONG sont poussées à se professionnaliser, comme on l'a vu, et s'écarter de l'image d'un tiers secteur dont les vertus supposées reposaient pour l'essentiel sur le principe d'actions conduites par des bénévoles exclusivement animés par des idéaux moraux⁴³.

³⁹ A.-M. SAINT-GILLE & J. ROWELL (dir.), *La société civile organisée aux XIX^e et XX^e siècles. Perspectives allemandes et françaises*, Presses du Septentrion, 2010.

⁴⁰ Sur la force nécessaire de l'ambiguïté de production des normes et standards de l'économie internationale, voir J.-C. GRAZ, *The Power of Standards. Hybrid Authority and the Globalisation of Services*, Cambridge University Press, 2019, notamment pages 3 et 25.

⁴¹ D. HAWKINS, D. A. LAKE, D. L. NIELSON & M. J. TIERNEY (eds), *Delegation and Agency in International Relations*, Cambridge University Press, 2006.

⁴² M. W. BAUER & J. EGE, « A Matter of Will and Action : The Bureaucratic Autonomy of International Public Administrations », in M. W. BAUER, C. KNILL & S. ECKHARD (eds), *International Bureaucracy. Challenges and Lessons for Public Administration Research*, Palgrave Macmillan, 2017.

⁴³ Au sens du militantisme moral, c'est-à-dire d'une forme d'engagement dans lequel l'acteur ne vise ni la satisfaction d'un besoin ni la recherche d'un intérêt mais la défense d'une cause jugée moralement juste. Voir J. D. MCCARTHY & M. N. ZALD, « Resource Mobilization and Social Movements : a Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 82, 1977, p. 1212-1241.

Cependant, cette professionnalisation des OSC s'avère paradoxale ou irrésolue, au sens où ces organisations doivent, pour se maintenir dans le jeu, demeurer conforme au référent associatif (porter une volonté citoyenne) et ne jamais verser complètement dans le référent administratif (servir l'État) ou le référent entrepreneurial (accroître ses bénéfiques). Ce professionnalisme irrésolu peut être vu comme partie intégrante de la transformation de la « société civile » en une catégorie d'intervention publique. Loin d'être un processus linéaire, celui-ci a constamment fait l'objet de critiques savantes ou indigènes qui questionnent la légitimité d'une administration à se saisir du « non gouvernemental ». En effet, les critiques des usages étatiques de la notion puisent dans l'idéal de la société civile en tant que contre-pouvoir indépendant de l'État⁴⁴. Il existe ainsi une ambiguïté fondatrice entre l'héritage conceptuel de la « société civile » et l'institutionnalisation de celle-ci en tant que catégorie de la pensée d'État. La « société civile » s'impose dès lors en tant que « catégorie improbable »⁴⁵ de l'action publique transnationale, dont la trajectoire d'institutionnalisation s'effectue en tension entre les pratiques bureaucratiques et gestionnaires, d'un côté, et la mise en avant d'une proximité citoyenne et d'une démocratisation de l'action publique, de l'autre. Cette tension s'actualise en premier lieu dans les interactions microsociologiques entre les fonctionnaires et leur vis-à-vis et dans des ajustements dispositionnels⁴⁶ opérés aussi bien par certains fonctionnaires que par les travailleurs associatifs⁴⁷. D'autre part, celle-ci se traduit à l'échelle mésosociologique – les réappropriations critiques, contournements et bricolages administratifs faisant partie intégrante de la trajectoire d'institutionnalisation de la catégorie.

Le foisonnement des OSC et autres ONG ne signifie pas l'effacement des bureaucraties transnationales. Au contraire. Le transfert continu d'une partie des compétences et de l'agenda politiques des États vers les organisations ou agences

⁴⁴ Ces représentations de la « société civile » en tant que contre-pouvoir s'appuient en particulier sur les analyses qui ont été faites des mouvements contestataires en Europe de l'est. J. VINCENT, « La "société civile" entre politique et histoire : discours, pratiques, savoirs », in C. CHARLE & J. VINCENT (dir.), *La société civile. Savoirs, enjeux et acteurs en France et en Grande-Bretagne*, op. cit., p. 9-35.

⁴⁵ Nous nous inspirons ici de l'analyse de Vincent Dubois sur l'institutionnalisation en France d'une politique culturelle, à priori peu susceptible de constituer un domaine d'intervention légitime des pouvoirs publics, notamment du fait que celle-ci était construite socialement en tant que domaine relevant de « choix privés » et du fait des relations conflictuelles entre le champ politico-bureaucratique et culturel. Voir V. DUBOIS, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, 2012.

⁴⁶ S. LAURENS & D. SERRE, « Des agents de l'État interchangeable ? L'ajustement dispositionnel des agents au cœur de l'action publique », *Politix*, 115, 2016, p. 155.

⁴⁷ Les tensions et ajustements suscités par les transformations profondes de l'action associative ont déjà fait l'objet de publications conséquentes, enrichies notamment par des contributions de sociologues du travail, voir notamment : P. DAUVIN & J. SIMÉANT, *Le travail humanitaire : les acteurs des ONG du siècle au terrain*, Presses de sciences po, 2002 ; V. DUTOYA, « La professionnalisation de la cause des femmes en Inde », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 223 (3), 2018, p. 26-43 ; M. HÉLY, *Les métamorphoses du monde associatif*, Presses universitaires de France, Paris, 2009 ; R. KLEIDMAN, « Volunteer Activism and Professionalism in Social Movement Organizations », *Social Problems*, 41 (2), 1994, p. 257-276 ; A. LE NAËLOU, « Pour comprendre la professionnalisation dans les ONG : quelques apports d'une sociologie des professions », *Revue Tiers Monde*, 180 (4), 2004, p. 773-798 ; L. PROUTEAU, *Les associations : entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, 2003.

intergouvernementales engendre une croissance continue des administrations publiques transnationales⁴⁸. Mais aussi un besoin croissant de ces bureaucraties en relais d'action et opérateurs de terrain pour la mise en œuvre des politiques publiques. Avec les agences nationales et transnationales, les bureaucraties des organisations intergouvernementales, les OSC composent « une constellation d'acteurs transnationaux » au sein desquels se routinisent des relations de coopération et de rivalité pour préserver leurs périmètres respectifs de compétence et d'autonomie⁴⁹. L'une des principales transformations observables sous cette dimension est le développement d'un approvisionnement bureaucratique des « partenaires » du tiers secteur avec lesquelles les administrations et agences transnationales ont dû apprendre à conduire leurs missions toujours plus étendues. À travers ces interactions, les « partenaires » des bureaucraties transnationales se sont également transformés en profondeur. Loin de l'image surannée d'un monde de bénévoles mus par le projet de servir une juste cause, le personnel des ONG est salarié, souvent hautement qualifié et, pour une bonne part, fait carrière dans le tiers secteur⁵⁰. Cette professionnalisation ne se marque pas uniquement dans le domaine d'intervention privilégié de chaque ONG mais aussi dans l'internalisation de compétences et principes venus du management et de la communication pour les levées de fonds, ou encore dans une organisation rationalisée de l'activité empruntée à l'économie des services marchands⁵¹.

Organisation de l'ouvrage

En privilégiant une approche par les pratiques et les trajectoires des professionnels qui y sont impliqués, cet ouvrage entend explorer le fonctionnement au concret des mondes de l'action publique transnationale. À rebours d'une démarche de scandalisation ou d'idéalisation, les chapitres qu'il réunit se veulent attentifs aux interdépendances et aux logiques de situation. Les contributrices et contributeurs s'attachent à décrire les dynamiques de la division du travail international entre des acteurs qui sont bien souvent des « associés rivaux » (au sens proposé par Jean-Baptiste Legavre pour son analyse des liens entre journalistes et politiques⁵²). S'ils s'intéressent particulièrement aux acteurs qui se définissent comme « non-institutionnels », « non étatiques » ou encore comme les représentants « d'organisations non-gouvernementales » de la « société civile », les différents chapitres interrogent la réalité de ces mises à distance de l'État et du marché pour saisir la nature des échanges

⁴⁸ Voir M. W. BAUER, C. KNILL & S. ECKHARD (eds), *International Bureaucracy : Challenges and Lessons for Public Administration Research*, Palgrave Macmillan, 2017.

⁴⁹ T. BACH, F. DE FRANCESCO, M. MAGGETTI & E. RUFFING, « Transnational bureaucratic politics : an institutional rivalry perspective on EU network governance », *Public Administration*, 94 (1), 2016, p. 9-24.

⁵⁰ G. MÜLLER-STEWENS, T. DINH, B. HARTMANN, M. J. EPPLER & F. BÜNZLI, *The Professionalization of Humanitarian Organizations : The Art of Balancing Multiple Stakeholder Interests at the ICRC*, Springer, 2019.

⁵¹ S. LEFÈVRE, *ONG & Cie. Mobiliser les gens, mobiliser l'argent*, Presses universitaires de France, 2011.

⁵² J.-B. LEGAVRE, « Entre conflit et coopération. Les journalistes et les communicants comme "associés-rivaux" », *Communication & langages*, 169 (3), 2011, p. 105-123.

et des (inter)dépendances tant matériels, symboliques que pratiques qui se nouent entre les différents acteurs étudiés. Les tendances qui caractérisent aujourd'hui la conception comme la mise en œuvre de l'action publique internationale – gouvernement à distance, *accountability*, partenariat public-privé, sous-traitance... – invitent d'ailleurs à se déprendre des auto-catégorisations indigènes (politiques, militantes, institutionnelles) et à observer la réalité de *mondes au travail*⁵³.

Les études de cas présentées dans l'ouvrage permettent de faire varier les échelles d'observation et d'analyse et, ainsi, de saisir les interactions de ces *mondes au travail* au niveau micro-sociologique (celui des trajectoires individuelles et des existences, des relations et des tâches quotidiennes) mais aussi aux niveaux méso-sociologique (celui des organisations et des cadres institués de relations et d'action) et macro-sociologique (celui des structures et des tendances qui dépassent à la fois le temps et l'emprise des acteurs)⁵⁴. En rapprochant les observations réalisées aux différents niveaux, le livre porte un éclairage nouveau sur l'ordre des pratiques et des relations quotidiennes qui se nouent autour des dispositifs à destination des sociétés civiles étrangères. Quelle que soit l'échelle d'observation privilégiée, chaque contributeur/trice s'attache à décrire et comprendre les termes de l'échange entre les différentes catégories d'acteurs. Centrées sur le rôle et les personnels des OSC, les contributions réunies dans cet ouvrage questionnent ainsi la genèse des modèles normatifs et pratiques d'intervention du travail international au local. Partenaires, auxiliaires ou supplétifs des appareils politico-administratifs, les acteurs des OSC occupent une place à la fois centrale et dominée dans la division du travail international. Il s'agit ici de les analyser en tant que professionnels de l'action transnationale, en s'attachant à suivre une approche relationnelle qui rende compte des différentes formes d'échange (matériel, financier, conceptuel, technique, humain, politique) qu'impose leur activité au quotidien.

Cet ouvrage ne se veut pas une énième contribution aux critiques croisées de la notion de « société civile » qui se sont exprimées ces dernières années à travers différents registres. En effet, l'ambiguïté constitutive de la position des OSC dans la chaîne de production de l'action transnationale ne va pas sans générer des critiques internes comme externes. Dénonçant le double visage de la « société civile » internationale, la critique a d'abord déploré ses possibles collusions avec des intérêts étatiques (*Gongos*) ou économiques (*Bingos*). Collusions, parfois érigées en véritable « économie de la corruption »⁵⁵, qui se traduiraient aussi par l'instauration d'une logique de « club »⁵⁶ réservant aux ONG les plus institutionnalisées l'essentiel des ressources de gestion de l'aide internationale, au détriment du plus grand nombre d'entre elles, dès lors réduites à vivre avec de faibles ressources et à se muer en auxiliaires ou sous-traitantes des

⁵³ A. STRAUSS, *Miroirs et masques*, Éditions Anne-Marie Métailié, 1992 [1959].

⁵⁴ F. SAWICKI, « Les politistes et le microscope », in M. BACHIR (dir.), *Les méthodes au concret*, Presses universitaires de France/CURAPP, 2000.

⁵⁵ J.-P. OLIVIER DE SARDAN, « A moral economy of corruption in Africa? », *The Journal of Modern African Studies*, 37 (1), 1999, p. 25-52.

⁵⁶ M. RUHLMAN, *Who Participates in Global Governance. States, bureaucracies, and NGOs in the United Nations*, Routledge, 2014.

très grandes ONG. Avec pour toile de fond une compétition accrue entre ONG pour la captation des financements, une des critiques de la proximité ou connivence avec les bailleurs de fonds vise le processus de professionnalisation des personnels des ONG.

À rebours de son idéal passé, la société civile au concret ne serait ni le moyen de défendre les citoyens contre les dérives autoritaristes ni un rempart contre la casse de l'État social par le néo-libéralisme⁵⁷. Elle en serait même le fer de lance⁵⁸. En somme, après les grandes espérances ouvertes dans les années 1990 par l'irruption des ONG sur la scène internationale et dont les premiers Forums sociaux mondiaux avaient pu donner la mesure⁵⁹, le moment serait plutôt au désenchantement, à une forme de cynisme qui serait le lot commun des acteurs de la chaîne humanitaire⁶⁰. Au sein des ONG elles-mêmes, la critique est fortement ancrée, parfois au point d'agir comme une culture de l'organisation⁶¹, et déplore la bureaucratisation, la gabegie, la perte de sens. Les médias se repaissent des « affaires » où sont empêtrées des ONG notoires. Des États, jaloux de leur souveraineté nationale ou chevauchant la veine de néo-nationalisme ou de l'illibéralisme, stigmatisent l'inefficacité ou la duplicité de leur action (complice des passeurs, agents de forces étrangères, « 5^e colonne »...). Le désenchantement contemporain, l'éclosion de scandales, la proximité avec les intérêts des OIG ou des entreprises, le passage du militantisme bénévole à la gouvernance ne seront pas ici dénoncés mais analysés comme un aspect du monde de relations professionnelles étudié ici. Toutes ces critiques sont ainsi une partie de notre objet puisqu'elles disent quelque chose des trajectoires des professionnels de l'action extérieure, de leurs rapports aux modalités pratiques de leur activité mais aussi les adaptations entreprises pour faire face aux critiques. La démarche collective que le livre reflète ne s'inscrit pas non plus dans une volonté de formuler des préconisations pour restaurer les vertus perdues de la « société civile » ou encore sauver cette dernière de l'emprise de ses bailleurs ou de ses propres dérives. Elle vise plutôt à éclairer l'allongement des chaînes d'interdépendances de l'action transnationale.

La première partie de l'ouvrage privilégie le niveau macrosociologique, donnant à voir la reconfiguration de la « gouvernance internationale » qui demeure le cadre de référence de l'action extérieure. Partant de l'hypothèse que les dispositifs décrits plus loin dans la seconde partie de l'ouvrage constituent une forme de *gouvernement à distance*⁶², il convient d'exposer préalablement le paradigme dominant l'ensemble

⁵⁷ J. CLARKE, A. HULIARAS & D. SOTEROPOULOS (eds), *Austerity and the third sector in Greece. Civil society at the European frontline*, Ashgate Publishing Company, 2015.

⁵⁸ M. LAVALETTE & I. FERGUSON, « Democratic language and neo-liberal practice. The problem with civil society », *International Social Work*, 50 (4), 2007, p. 447-459.

⁵⁹ G. SCHÖNLEITNE, « World Social Forum. Making Another World Possible? », in J. CLARK (ed.), *Globalizing Civic Engagement. Civil Society and Transnational Action*, Earthscan, 2003.

⁶⁰ C'est ce cynisme que l'anthropologue Lori Allen place au centre de son analyse du système de l'aide humanitaire auprès des Palestiniens. Voir L. ALLEN, *The Rise and Fall of Human Rights. Cynicism and Politics in Occupied Palestine*, Stanford University Press, 2013.

⁶¹ E. RAMBAUD, *Médecins sans frontières, op. cit.*

⁶² M. FOUCAULT, « La gouvernementalité (Cours du Collège de France du 1^{er} février 1978) », in *Dits et écrits (1954-1988)*, Tome 3, Gallimard, 1994.

des techniques, savoirs et savoir-faire. Celui-ci prescrit l'ordre pratique du travail international depuis sa conception jusqu'au « terrain » local. Dès lors, les premières contributions explorent les voies par lesquelles ce paradigme se fabrique et circule pour être appris ou approprié par les différents acteurs et professionnels de l'action transnationale. Elles s'attachent à reconstituer la genèse et les usages des discours, des instruments et des financements qui ensemble contribuent à une standardisation de la division du travail. L'attention est portée ici aux médiateurs, aux passeurs qui réalisent le courtage entre la conceptualisation et l'opérationnalisation de l'action extérieure. Plusieurs auteur-e-s ont déjà montré que ces intermédiaires présentaient des dispositions particulières, notamment une habileté à parler plusieurs « langages » et assurer des traductions réciproques entre des mondes socialement et politiquement très distincts⁶³. Entre, d'une part, le langage des OIG et des bailleurs de fonds et, d'autre part, le langage des ONG et des agents de terrains. Mais aussi entre, d'un côté, l'esperanto des « professionnels de la démocratie »⁶⁴ et des organisations internationales que l'on retrouve dans la rhétorique universalisante et démocratisante de la théorie gouvernancière⁶⁵ et, de l'autre, les traductions ambivalentes qu'en font les régimes autoritaires⁶⁶ et les « démocraties sans vote »⁶⁷.

Les contributions s'intéressent aux acteurs gouvernementaux – notamment les directions administratives (*Claire Visier*), les fondations politiques (*Benjamin Schuetze* et *Delphine Weil-Accardo*), les diplomates (*Nicolas Badalassi*) ainsi que les universitaires en tant qu'opérateurs de traduction (*Bertram Lang*) – pour décrire et analyser les modalités d'ajustement (dans l'ordre matériel et pratique) et les voies de compromis (dans l'ordre des valeurs et des représentations) entre les élites du champ du pouvoir, des Nords et des Suds. De ce point de vue, la fabrique de l'action transnationale constitue un laboratoire privilégié pour observer des processus de négociation entre des principes d'action et de légitimation *a priori* divergents voire opposés. La dépolitisation que nécessite la recherche du compromis passe le plus souvent par la technisation des dossiers et le recours à l'expertise⁶⁸. Elle passe également par le déport ou la décharge vers les OCS des aspects opérationnels et de la gestion des relations dans l'interface du « terrain » de l'action transnationale.

Après avoir étudié le paradigme dominant, la deuxième partie de l'ouvrage descend vers un niveau d'analyse méso- et microsociologique pour décrire et analyser les relations d'interdépendances entre les bureaucraties et leur vis-à-vis et

⁶³ T. BIERSCHENK, J.-P. CHAVEAU & J.-P. OLIVIER DE SARDAN, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Karthala, Paris, 2000.

⁶⁴ N. GUILHOT, « Les professionnels de la démocratie. Logiques militantes et logiques savantes dans le nouvel internationalisme américain », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139, 2001, p. 53-65.

⁶⁵ B. DEACON, *Global Social Policy & Governance*, Sage, 2007.

⁶⁶ A. ALLAL, « “Penser global, agir dans un bocal”. Participation locale, régulation néo-libérale et situation autoritaire en Tunisie (2006-2010) », *Gouvernement et Action publique*, 2 (2), 2016.

⁶⁷ R. PINKNEY, *NGOs, Africa and the Global Order*, Palgrave Macmillan, 2009.

⁶⁸ B. JOBERT, « Le mythe de la gouvernance dépolitisée », in P. FAVRE *et al.* (dir.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Presses de Sciences Po, 2003.

des cas individuels de professionnels qui peuplent ces mondes. Cette partie explore des espaces de relations de l'action transnationale sous l'angle d'un monde professionnel qui, sans être totalement *sui generis*, a développé ses propres ordres de pratiques, de régulation des conduites et de jugement de la performance. S'ils demeurent très fortement influencés par les appareils institutionnels (politico-administratifs), notamment diplomatiques, les mondes professionnels de l'action publique transnationale se présentent aujourd'hui comme une combinaison d'activités extrêmement hétérogènes. Aux côtés des professions établies (juristes, enseignants, médecins, comptables, informaticiens, communicants, DRH...) et disposant d'une légitimité externe aux mondes de la politique transnationale, d'autres fonctions et compétences semblent directement engendrées par eux. Ainsi, les chapitres réunis dans cette partie donnent à voir un véritable marché du travail propre à l'économie pratique de l'action transnationale : expert, coordinateur, ingénieur projets, formateur, *advocacy officer*, porte-parole, responsable des opérations, etc.

Selon la logique observée dans toutes les sociétés différenciées, ces nouvelles occupations professionnelles sont prises dans des logiques de concurrence, en quête d'une reconnaissance d'un « mandat » propre voire d'une légitimité distincte au sein de ce monde au travail⁶⁹. La « professionnalisation », bien que décriée à l'extérieur, est d'ailleurs bien une injonction répétée à l'envi à l'intérieur, un mot d'ordre dont il convient d'étudier la réalité. L'alignement sur les critères managériaux d'évaluation (d'impact, de la performance, etc.) se fonde sur le contrat d'objectifs que les ONG se voient assigner explicitement par leurs bailleurs de fonds – publics (États, OIG) comme privés (grandes fondations dites philanthropiques) – et implicitement ou moralement par leurs petits donateurs. Le détail des appels à projets comme les « *logical frameworks* » qui encadrent la mise en œuvre des programmes financés agissent à la fois comme opérateurs de standardisation des pratiques et comme garantie de professionnalisme, du côté des bailleurs comme du côté des porteurs de projets.

Les chapitres de cette seconde partie décrivent et interrogent ces procédures qui disciplinent et contrôlent chacun des maillons de la chaîne opérationnelle (appels à projets, « *log-frames* », livrables, etc.), les instruments de gestion prescrits, les formations dispensées, etc. La salarisation croissante⁷⁰, qui prend le pas ou efface l'ancrage bénévole des ONG, ainsi que la bureaucratisation⁷¹ invitent à regarder également du côté des modalités et critères de recrutement (fiches de poste, division hiérarchique et fonctionnelle du travail, carriérisation des trajectoires professionnelles). Les contributions réunies ici démontrent l'importance de tenir compte de la dimension morale et militante qui a conduit les enquêté-e-s à s'engager dans l'action transnationale et qui fait de ces professionnels des personnels *pas comme les autres* : Comment perçoivent-ils leur « métier », ses difficultés, ses avantages, ses bonheurs

⁶⁹ H. S. BECKER, B. GEER, E. C. HUGHES & A. L. STRAUSS, *Boys in White. Student Culture in Medical School*, University of Chicago Press, 1961.

⁷⁰ M. HÉLY, *Les métamorphoses du monde associatif*, *op. cit.*

⁷¹ B. HIBOU, *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, La Découverte, 2012.

et ses désenchantements ? Il y a souvent, à l'origine de leur destin professionnel, la volonté de « travailler dans l'international », de « servir », d'« être utile », de « venir en aide »... Mais la façon dont les ONG opèrent le « management des dévouements »⁷² peut engendrer des désajustements entre la « vocation » initiale et le fonctionnement *hic et nunc* de l'organisation que l'on sert. Bien que salarié-e-s, leur rapport à l'organisation employeuse, à l'institution à laquelle ils ou elles appartiennent⁷³, n'est pas détachable du sentiment d'être à sa place, de trouver un sens et parfois même d'éprouver du bonheur dans les tâches et missions qui sont les leurs. Or, les logiques de l'engagement dans une activité peuvent ne pas s'épanouir⁷⁴ ou ne pas trouver de correspondances dans la vie de l'institution au point de générer des désajustements symboliques – une brèche dans l'*illusio* – et une forme de désenchantement au travail⁷⁵. Les transformations des mondes associatifs et leur inscription dans l'action publique mettent ainsi en tension les relations entre salariés et bénévoles au sein d'une même organisation (*Amine Ben Mami*) ainsi que les engagements bénévoles (*Annette Jünemann*). Par ailleurs, il convient d'ajouter que la réalité quotidienne de l'activité oblige à composer avec les exigences des « bailleurs » ou des « commanditaires » mais aussi avec les « autorités locales » et bien sûr les populations locales (*Franziska Satzinger*). Ces différentes interactions, de papier (respect des procédures de gestion, mise en formulaires, tracasseries administratives) ou de face-à-face sont autant de relations où se négocient les rôles, parfois des espaces d'autonomie dans un jeu d'injonctions contradictoires (*Théophile Nchare Nom*). À leur manière, les personnels des ONG connaissent une position de *street-level bureaucrats* qui doivent composer avec divers ordres de contraintes, de routines, de scènes relationnelles (*Simon Mangon*)⁷⁶. Ces interactions organisent divers types d'échanges d'informations, de liens durables⁷⁷ et de rapports d'interdépendances qui conditionnent – sans lever ses ambiguïtés nécessaires – l'identification professionnelle des travailleurs de terrain de l'action transnationale⁷⁸.

⁷² A. COLLOVALD, M.-H. LECHIEN, S. ROZIER & L. WILLEMEZ (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Presses universitaires de Rennes, 2002.

⁷³ J. LAGROYE, *Appartenir à une institution. Catholiques en France aujourd'hui*, Economica, 2009.

⁷⁴ J.-N. RETIÈRE, « Vivre sa foi, nourrir les pauvres. Sociohistoire de l'aide alimentaire à Nantes des années trente à nos jours », *Genèses*, 48, 2002.

⁷⁵ J. LAGROYE & J. SIMÉANT, « Gouvernement des humains et légitimation des institutions », in P. FAVRE et al. (dir.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Presses de Sciences Po, 2003.

⁷⁶ M. LIPSKY, *Street-Level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Service*, Russell Sage Foundation, 2010 [1980].

⁷⁷ S. BERNHARD, « Informational Capital : How It Is Developed and Used by CSOs and EU Institutions », in H. JOHANSSON & S. KALM (eds), *EU Civil Society. Patterns of Cooperation, Competition and Conflict*, Palgrave Macmillan, 2015.

⁷⁸ Sur le processus d'identification, voir R. BRUBAKERS, « Au-delà de l'« identité » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139 (4), 2001, p. 66-85.

BIBLIOGRAPHIE

- ALDRIN Ph. & HUBÉ N., « L'Union européenne, une démocratie de *stakeholders*. Des laboratoires du participationnisme à l'expérimentation démocratique », *Gouvernement et Action publique*, 5 (2), 2016, p. 125-152.
- ALLAL A., « “Penser global, agir dans un bocal”. Participation locale, régulation néo-libérale et situation autoritaire en Tunisie (2006-2010) », *Gouvernement et Action publique*, 2 (2), 2016.
- ALLEN L., *The Rise and Fall of Human Rights. Cynicism and Politics in Occupied Palestine*, Stanford University Press, 2013.
- ATLANI-DUAULT L., *Au bonheur des autres, Anthropologie de l'aide humanitaire*, Éditions de la Société d'ethnologie, 2005.
- BACH T., DE FRANCESCO F., MAGGETTI M. & RUFFING E., « Transnational bureaucratic politics : an institutional rivalry perspective on EU network governance », *Public Administration*, 94 (1), 2016, p. 9-24.
- BAUER M. W., KNILL C. & ECKHARD S. (eds), *International Bureaucracy : Challenges and Lessons for Public Administration Research*, Palgrave Macmillan, 2017.
- BAUER M. W. & EGE J., « A Matter of Will and Action : The Bureaucratic Autonomy of International Public Administrations », in M. W. Bauer, C. Knill & S. Eckhard (eds), *International Bureaucracy. Challenges and Lessons for Public Administration Research*, Palgrave Macmillan, 2017.
- BAUR D., *NGOs as Legitimate Partners of Corporations. A Political Conceptualization*, Springer Netherlands, 2012.
- BECKER H. S., GEER B., HUGHES E. C. & STRAUSS A. L., *Boys in White. Student Culture in Medical School*, University of Chicago Press, 1961.
- BERNHARD S., « Informational Capital : How It Is Developed and Used by CSOs and EU Institutions », in H. Johansson & S. Kalm (eds), *EU Civil Society. Patterns of Cooperation, Competition and Conflict*, Palgrave Macmillan, 2015.
- BIERSCHENK T., CHAVEAU J.-P. & OLIVIER DE SARDAN J.-P., *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Karthala, 2000.
- BOZZO A. & LUIZARD P.-J. (dir.), *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, La Découverte, 2012.
- BRUBAKERS R., « Au-delà de l'“identité” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139 (4), 2001, p. 66-85.
- CHARLE C. & VINCENT J. (dir.), *La société civile. Savoirs, enjeux et acteurs en France et en Grande-Bretagne, 1780-1914*, Presses universitaires de Rennes, 2011.
- CHARNOVITZ S., « Two Centuries of Participation : NGOs and International Governance », *Michigan Journal of International Law*, 18 (2), 1997, p. 183-286.
- CLARKE J., HULIARAS A. & SOTEROPOULOS D. (eds), *Austerity and the third sector in Greece. Civil society at the European frontline*, Ashgate Publishing Company, 2015.

- COLLOVALD A., LECHIEN M.-H., ROZIER S., WILLEMEZ L. (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- DAUVIN P. & SIMÉANT J., *Le travail humanitaire : les acteurs des ONG du siège au terrain*, Presses de Sciences po, Paris, 2002.
- DAVIES T., *NGOs : A New History of Transnational Civil Society*, Oxford University Press, 2014.
- DEACON B., *Global Social Policy & Governance*, Sage, 2007.
- DE SWAAN A., « Pour une sociologie de la société transnationale », *Revue de synthèse*, 4 (1), 1998, p. 89-111.
- DIMIER V., *The Invention of a European Development Aid Bureaucracy. Recycling Empire*, Palgrave Macmillan, 2014.
- DUBOIS V., *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, 2012.
- DUTOYA V., « La professionnalisation de la cause des femmes en Inde », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 223 (3), 2018, p. 26-43.
- FLOOD J., « Megalawyerism in the Global Order : The Cultural, Social and Economic Transformation of Global Legal Practice », *International Journal of the Legal Profession*, 3, 1996, p. 169-214.
- FOUCAULT M., « La gouvernementalité (Cours du Collège de France du 1^{er} février 1978) », in *Dits et écrits (1954-1988)*, Tome 3, Gallimard, 1994.
- GBIKPI B. & GROTE J. R., « From Democratic Government to Participatory Governance », in B. Gbikpi & J. R. Grote (eds), *Participatory Governance : Political and Societal Implications*, Springer, p. 17-34.
- GRAZ J.-C., *The Power of Standards. Hybrid Authority and the Globalisation of Services*, Cambridge University Press, 2019.
- GUILHOT N., « Les professionnels de la démocratie. Logiques militantes et logiques savantes dans le nouvel internationalisme américain », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139, 2001, p. 53-65.
- HAWKINS D., LAKE D. A., NIELSON D. L. & TIERNEY M. J. (eds), *Delegation and Agency in International Relations*, Cambridge University Press, 2006.
- HÉLY M., *Les métamorphoses du monde associatif*, Presses universitaires de France, 2009.
- HIBOU B., *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, La Découverte, 2012.
- JENSEN M. N., « Concepts and conceptions of civil society », *Journal of Civil Society*, 2 (1), 2006, p. 39-56.
- JOBERT B. & KOHLER-KOCH B. (eds), *Changing Images of Civil Society. From Protest to Governance*, Routledge, 2008.
- JOBERT B., « Le mythe de la gouvernance dépolitisée », in P. Favre *et al.* (dir.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Presses de Sciences Po, 2003.
- KECK M. E. & SIKKINK K., *Activists beyond borders : Advocacy networks in international politics*, Cornell University Press, 1998.

- KLEIDMAN R., « Volunteer Activism and Professionalism in Social Movement Organizations », *Social Problems*, 41 (2), 1994, p. 257-276.
- LAGROYE J. & SIMÉANT J., « Gouvernement des humains et légitimation des institutions », in P. Favre *et al.* (dir.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Presses de Sciences Po, 2003.
- LAGROYE J., *Appartenir à une institution. Catholiques en France aujourd'hui*, Economica, 2009.
- LAURENS S. & SERRE D., « Des agents de l'État interchangeables ? L'ajustement dispositionnel des agents au cœur de l'action publique », *Politix*, 115, 2016, p. 155.
- LAURENS S., « *Astroturfs* et ONG de consommateurs téléguidées à Bruxelles. Quand le *business* se crée une légitimité "par en bas" », *Critique internationale*, 67 (2), 2015, p. 83-99.
- LAVALETTE M. & FERGUSON I., « Democratic language and neo-liberal practice. The problem with civil society », *International Social Work*, 50 (4), 2007, p. 447-459.
- LAVIGNE DELVILLE Ph., « Faire vivre une ONG au Niger, entre précarité des ressources financières et instabilité des ressources humaines », *Revue internationale de l'économie sociale – RECMA*, 349 (3), 2018, p. 87-100.
- LECLER R., MORIVAL Y. & BOUAGGA Y., « Pour une ethnographie des professionnels de l'international », *Critique internationale*, 81 (4), 2018, p. 9-20.
- LEFÈVRE S., *ONG & Cie. Mobiliser les gens, mobiliser l'argent*, Presses universitaires de France, 2011.
- LEGAVRE J.-B., « Entre conflit et coopération. Les journalistes et les communicants comme "associés-rivaux" », *Communication & langages*, 169 (3), 2011, p. 105-123.
- LE NAËLOU A., « Pour comprendre la professionnalisation dans les ONG : quelques apports d'une sociologie des professions », *Revue Tiers Monde*, 180 (4), 2004, p. 773-798.
- LIPSKY M., *Street-Level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Service*, Russell Sage Foundation, 2010 [1980].
- MARTENS K., *NGOs and the United Nations : institutionalization, professionalization and adaptation*, Palgrave Macmillan, 2005.
- MERCHETTI R. (ed.), *Partnerships in International Policy-Making. Civil Society and Public Institutions in European and Global Affairs*, Palgrave Macmillan, 2017.
- MÜLLER-STEWENS G., DINH T., HARTMANN B., EPPLER M. J. & BÜNZLI F., *The Professionalization of Humanitarian Organizations : The Art of Balancing Multiple Stakeholder Interests at the ICRC*, Springer, 2019.

- NAY O., « Le tournant social des organisations internationales : dynamiques d'ouverture et jeux de frontière », in D. Lagrange, M. Louis, O. Nay & B. Reinalda (dir.), *Le tournant social de l'international: les organisations internationales face aux sociétés civiles*, Presses universitaires des Rennes, 2021, p. 1133.
- NEVEU É. & SURDEZ M., « Introduction : An Invitation to Explore the Processes, Puzzles and Ecosystems of Issues' and Problems' Globalization », in É. Neveu & M. Surdez (eds), *Globalizing Issues. How Claims, Frames, and Problems Cross Borders*, Palgrave Macmillan, 2020, p. 1-24.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., « A moral economy of corruption in Africa? », *The Journal of Modern African Studies*, 37 (1), 1999, p. 25-52.
- PÉTRIC C. (dir.), *La fabrique de la démocratie. ONG, fondations, think tanks et organisations internationales en action*, Maison des Sciences de l'Homme, 2012.
- PINKNEY R., *NGOs, Africa and the Global Order*, Palgrave Macmillan, 2009.
- PROUTEAU L., *Les associations : entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, 2003.
- RAMBAUD E., *Médecins sans frontières. Sociologie d'une institution critique*, Dalloz, 2015.
- RETIÈRE J.-N., « Vivre sa foi, nourrir les pauvres. Sociohistoire de l'aide alimentaire à Nantes des années trente à nos jours », *Genèses*, 48, 2002.
- ROSENAU J. N. & CZEMPIEL E.-O. (eds), *Governance without Government : Order and Change in World Politics*, Cambridge University Press, 1992.
- RUHLMAN M., *Who Participates in Global Governance. States, bureaucracies, and NGOs in the United Nations*, Routledge, 2014.
- SAINT-GILLE A.-M. & ROWELL J. (dir.), *La société civile organisée aux XIX^e et XX^e siècles. Perspectives allemandes et françaises*, Presses du Septentrion, 2010.
- SAWICKI F., « Les politistes et le microscope », in M. Bachir (dir.), *Les méthodes au concret*, Presses universitaires de France /CURAPP, 2000.
- SCHÖNLEITNE G., « World Social Forum. Making Another World Possible? », in J. Clark (ed.), *Globalizing Civic Engagement. Civil Society and Transnational Action*, Earthscan, 2003.
- STRAUSS A., *Miroirs et masques*, Éditions Anne-Marie Métailié, 1992 [1959].
- TOURNÈS L. (dir.), *L'argent de l'influence. Les fondations américaines et leurs réseaux européens*, Autrement, 2010.
- TURNER S., « Global Civil Society. Anarchy and Governance : Assessing an Emerging Paradigm », *Journal of Research*, 35 (1), 1998, p. 25-42.
- TVEDT T., *Angels of Mercy or Development Diplomats. NGOs and Foreign Aid*, James Currey edition, 1998.
- VINCENT J., « La "société civile" entre politique et histoire : discours, pratiques, savoirs », in C. Charle & J. Vincent (dir.), *La société civile. Savoirs, enjeux et acteurs en France et en Grande-Bretagne, 1780-1914*, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 9-35.